



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT #184.15

Règlement #184.15 ayant pour objet la modification du règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions

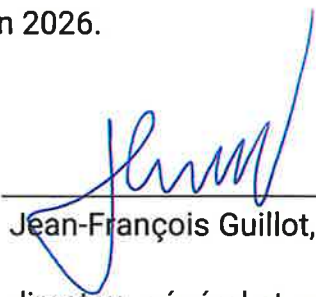
Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le ministre des Affaires municipales, en date du 22 juin 2026, a **APPROUVÉ** le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT QUINZE (184.15) « Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* et ses amendements relativement aux immeubles d'intérêt patrimonial, à l'abattage d'arbres et à diverses dispositions ».

Que la Communauté métropolitaine de Québec, en date du 19 juin 2026, a également **APPROUVÉ** ce règlement par sa résolution #C-2026-70.

Que le susdit règlement est entré en vigueur le 22 juin 2026 conformément à l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).

Donné à Château-Richer, ce 25e jour de juin 2026.



Jean-François Guillot,

directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 6 juillet 2026.



Marie-Noël Duclos
Greffière